

École maternelle Butte St Pierre
rue des Augères
77 520 Donnemarie-Dontilly
tél : 01.60.67.48.09
courriel : ce.0772059v@ac-creteil.fr

Compte rendu du conseil d'école du 10 novembre 2015

Présents :

M. BORZUCKI adjoint au maire chargé de l'Enfance et de la Jeunesse
Mme MIOLANE, directrice enseignantes,
Mmes GARNIER, GIMENEZ, VALENTIN, MAOUCHI (brigade départementale) enseignantes,
Mmes BETZER, REMBRY, PATHIER, BELLANGER représentantes titulaires des parents d'élèves
M.REMBRY, représentant suppléant des parents d'élèves

Excusés :

Mme LENOIR Inspectrice de l'Éducation Nationale,
M. ROSSIERE-ROLLIN, maire
Mme KHETTAB enseignante
M. LE GOFF représentant titulaire des parents d'élèves

La séance est ouverte à 18h30. Mme GIMENEZ est nommée secrétaire de séance.

Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

Tour de table présentation des différents partenaires.

Résultat des élections : 216 inscrits – 97 votants – 81 suffrages exprimés – taux de participation 44,91 pourcent

Rappel des attributions du conseil d'école

Organisation pédagogique de l'école (effectifs, les classes, le personnel)

Effectifs des classes : l'école accueille 121 élèves à ce jour :

petite section Mme MIOLANE/Mme MICHON 23 élèves

petite section et moyenne section Mme GARNIER 24 élèves : 14 P.S/10 M.S

moyenne section Mme KHETTAB 26 élèves

moyenne section et grande section Mme VALENTIN 23 élèves : 10 M.S/13 G.S

grande section Mme GIMENEZ 25 élèves

Présentation des personnels : Les enseignantes, 3 A.T.S.EM (Mmes DOUMEIZEL, JODELAIS, GOUCHON), Mme DUGAIN pour la cantine et la garderie.

Une auxiliaire de vie scolaire (AVS) Mme GILSON est chargée d'accompagner la scolarisation d'un élève en situation de handicap.

Rencontres parents /enseignants : la réunion de rentrée a eu lieu le 17/09/2015, une deuxième réunion se tiendra en février 2016.

Vote du règlement intérieur et présentation de la charte de la laïcité

lecture, discussion et adoption à l'unanimité d'un nouveau règlement intérieur conforme au règlement départemental et présentation de la charte de la laïcité.

Sécurité et hygiène :

un exercice d'évacuation a eu lieu le 18/09/2015 tous les élèves ont rejoint le lieu de rassemblement sans problème.

Présentation du PPMS : chaque établissement scolaire doit se doter d'un (PPMS) Plan Particulier de Mise en Sécurité.

L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours et de mettre en œuvre les directives des autorités.

Un exercice de simulation doit avoir lieu au moins une fois par an.

Un document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur sera transmis aux parents par le biais du cahier facteur.

Présentation des axes du projet d'école

Le projet d'école concerne les élèves et tout particulièrement la réussite de chacun dans ses apprentissages en référence aux programmes de l'école primaire. Il est rédigé par l'équipe pédagogique et s'appuie sur les résultats aux évaluations de GS. Il est valable 3 ans avec un avenant annuel.

Le projet s'articule autour de 2 orientations :

Mobiliser le langage au travers de la littérature de jeunesse pour

- s'approprier les règles syntaxiques du langage oral et écrit (jouer des histoires, partager et échanger avec les autres classes)
- comprendre et mémoriser le vocabulaire usuel et spécifique (imagiers, loto, mémoire)
- favoriser la compréhension (boîtes à histoires)
- constitution d'un cahier de littérature

Organiser et structurer les quantités

- favoriser la construction du nombre au travers des jeux de société (instaurer des ateliers jeux de façon régulière, banaliser ½ matinée par mois avec participation des parents)
- faire l'inventaire des jeux mathématiques et les répertorier

Les ateliers jeux mathématiques sont mis en place pour les M.S et G.S à raison d'une fois par mois dès le mois de novembre. Les P.S débiteront dès le mois de Janvier.

Organisation des APC et suivi des élèves en difficultés :

Les enseignantes de l'école assurent les mercredis et vendredis matins de 8h05 à 8h35 la prise en charge des élèves en APC. Pour la période 1 et 2, une douzaine d'élèves a été concernée par cette aide . Elle concerne surtout 2 grands domaines :

- la maîtrise de la langue et les quantités et les nombres.

Les groupes sont restreints et homogènes. Des manipulations, des situations de jeux sont proposées.

La psychologue scolaire intervient régulièrement sur l'école.

Information coopérative scolaire : Mme GARNIER fait un rappel sur le fonctionnement et l'utilisation de la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire est affiliée à l'**OCCE** (Office Central de la Coopération à l'École). La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement. (sauf fautes lourdes). En contrepartie, elle exige du mandataire de respecter des obligations. (versement de la cotisation, respect des statuts, transmission du bilan financier ...)

En banque : 4468,58 euros au 1er septembre 2015 dont 1550,91 euros de kermesse année 2015 et 1326 euros de subvention mairie. A ce jour le montant de la participation des parents à la coopérative scolaire s'élève à 613 euros.

Recette exercice 2015/2016: 648,60 euros	Dépenses : 929,91 euros
- cotisations parents 613,00 euros	- cotisations OCCE 236,88 euros
- don mariage 35,60 euros	- assurance établissement 31,50 euros
	- charges éducatives 661,53 euros*

* les charges éducatives 661,53 euros qui se répartissent :

- 62,23 euros autres (ustensiles de cuisine, nappes...)

- 81,58 euros bricolage

- 24,12 livres

22,67 goûter/fêtes

-470,93 jeux en liaison avec le projet d'école

Le solde est de : 4181,62 euros 10 au novembre.

Prévision d'achat de jeux pour Noël dans les classes pour un montant de 400/500 euros environ. En prévision achat de jeux de société.

Spectacle :

Comme chaque année la mairie offre un spectacle aux élèves pour Noël (Alice aux pays des merveilles) le mercredi 9 décembre. Coût 702 euros.

Une sortie cinéma en partenariat avec « l'enfant et le 7ème art » est prévue au mois de mars. 3 cars seront alloués pour l'année 2015/2016 pour les sorties de fin d'année.

Demandes et questions des parents :

Est-il possible d'avoir des marquages au sol (passage piéton) entre la rue Marius Billard et la rue des écoles ?

Les parents élus soulèvent le problème de la sécurité rue des écoles (voitures mal garées empêchant les piétons de circuler en toute sécurité)

M. BORZUCKI propose aux parents élus un rendez-vous avec Mme MONPOIX chargée de la commission de la voirie afin de mener une réflexion et envisager une solution.

Le problème de stationnement sur l'accès pompier reste récurrent.

Nous rappelons que l'accès pompier doit rester libre.

Un parking dans la rue des écoles est à la disposition des parents.

Est-il possible de fermer à clé la porte de la garderie ?

Un rappel du dispositif du plan vigipirate a été fait.

Est-il possible de déplacer le panneau d'affichage pour l'installer à côté du 2e portillon ?

La fixation du panneau sur le 2ème portillon ne peut être envisagée (fixation à hauteur des têtes des élèves).

Les parents demandent s'il est possible de mettre alors le panneau sur le mur d'entrée. (A étudier)

Les gâteaux maison, bonbons sont ils autorisés ?

Certaines denrées alimentaires présentent des dangers plus grands que d'autres à cause de leur composition qui permet plus facilement le développement des microbes, il faut donc privilégier les produits ne présentant en général pas de risque particulier, ce n'est pas le cas des gâteaux avec de la crème pâtissière ou chantilly par exemple.

Les gâteaux maison (type gâteau au yaourt, génoises, cakes, tartes aux fruits, biscuits secs...) sans crème et les bonbons sont autorisés de façon très exceptionnels, pour des moments festifs comme les anniversaires, goûter de Noël...

Que peut-on faire pour les vêtements perdus ou pris par mégarde et non rapportés ?

Nous vous conseillons de marquer au nom de l'enfant ses vêtements, gants, bonnet et écharpe et de responsabiliser vos enfants pour qu'ils fassent plus attention à leurs affaires.

Les ceintures, les cordons pour les gants sont-ils autorisés ? Nous demandons aux parents d'habiller leur enfant de façon à ce qu'il soit le plus autonome possible. (pouvoir se déshabiller et s'habiller seul, enfiler ses chaussures ...), il n'y a donc aucune interdiction concernant les ceintures et les cordons pour les gants.

Le prochain conseil d'école est fixé au 18 mars 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Pour l'équipe enseignante,

la directrice
P. MIOLANE